



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 23/12/2007 – 09 :07

ELISABETH ASSAYAG

Louis SCHWEITZER bonjour.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

ELISABETH ASSAYAG

Vous présidez la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Aujourd'hui, vous allez nous parler des discriminations liées à l'orientation sexuelle.

LOUIS SCHWEITZER

C'est l'histoire de Monsieur MARTIN, Monsieur MARTIN est maître auxiliaire dans un lycée professionnel où il enseigne à de jeunes adultes. Il n'a jamais rencontré de problème, ses notations ont toujours été excellentes. Jusqu'au jour où un élève rend public l'homosexualité de Monsieur MARTIN. Jusqu'alors, Monsieur MARTIN ne l'avait jamais évoqué, considérant à juste titre que sa vie privée comme son orientation sexuelle n'avaient pas à interférer dans sa vie professionnelle. A partir de ce moment-là, Monsieur MARTIN s'est heurté à des difficultés constantes, et il a saisi la HALDE. Juste après la révélation de son homosexualité en effet, Monsieur MARTIN a fait l'objet d'une inspection, elle s'est déroulée dans un climat tendu, et pour la première fois il a eu de très mauvaises notes. L'inspecteur a émis un avis défavorable. Immédiatement, le Rectorat s'est appuyé sur cette décision pour refuser le renouvellement de son contrat de maître auxiliaire pour l'année suivante.

ELISABETH ASSAYAG

Alors qu'est-ce qu'a fait Monsieur MARTIN ?

LOUIS SCHWEITZER

Il a saisi le Tribunal administratif qui a annulé la décision pour erreur manifeste d'appréciation. Le rapport d'inspection ne peut à lui seul justifier le refus de renouveler le contrat de Monsieur MARTIN. Un deuxième jugement du Tribunal administratif est intervenu, et le Tribunal a ordonné à l'administration de l'Education nationale de réintégrer dans un délai de 3 mois Monsieur MARTIN. Malgré cela, il n'a pas été réintégré, le Rectorat rejette pour la 3^{ème} fois sa demande de renouvellement en justifiant sa décision par l'absence de poste vacant.

ELISABETH ASSAYAG

Alors qu'a fait la HALDE ?

LOUIS SCHWEITZER

Elle a enquêté, l'enquête a confirmé tous les faits que je viens de décrire. Un témoignage d'un collègue atteste qu'à partir de la révélation de son homosexualité, l'ambiance s'est considérablement dégradée. Il est devenu le bouc émissaire d'un certain nombre de ses collègues, son état de santé s'est dégradé. Il y a bien concomitance entre la révélation de son homosexualité, la dégradation de ses conditions de travail et le non-renouvellement de son contrat. Aucune justification n'a été présentée par le Rectorat à la HALDE. Le 3^{ème} refus de réintégration aurait, selon le



Rectorat, été motivé par l'absence de poste, or la HALDE a constaté que la décision a été prise après la rentrée scolaire, alors que fin août 5 postes étaient vacants. Monsieur MARTIN a subi un réel préjudice financier puisqu'il a été privé d'emploi pendant 7 ans. Son éviction comme l'atteinte à sa dignité ont créé un préjudice moral et il est aujourd'hui très affecté. Le Rectorat n'a jamais fait appel des décisions du Tribunal et a provoqué des retards pour contourner les décisions de Justice. La HALDE va présenter ses observations devant le Tribunal administratif, à l'appui du recours de Monsieur MARTIN qui l'a saisi une nouvelle fois. Nous demandons aussi au ministre de l'Education nationale que Monsieur MARTIN obtienne une juste réparation.

ELISABETH ASSAYAG

Louis SCHWEITZER, rappelez-nous les coordonnées de la HALDE.

LOUIS SCHWEITZER

L'adresse de la HALDE, c'est 11 rue Saint-Georges, Paris 9ème.
Le téléphone, le 08.1000.5000. FIN{